

GENERAL LEASING

Les actionnaires de la société GENERAL LEASING sont convoqués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, qui se tiendront le **jeudi 27 Septembre 2007** respectivement à **10 heures** et **11 heures** au siège de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise- IACE - Les berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'AGO

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur les comptes de l'exercice 2006 ;
2. Examen du rapport des Commissaires aux comptes à l'AGO au titre de l'exercice 2006 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2006 ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2006 ;
5. Approbation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2006 ;
6. Nominations de nouveaux administrateurs pour la période 2007/2009 ;
7. Autorisation pour le lancement d'emprunts.

Ordre du jour de l'AGE

1. Continuité de l'exploitation de la société ;
2. Modification de l'article 44 des statuts ;
3. Pouvoirs à donner.

**Projet De Résolutions à Adopter A l'Assemblée
Générale Ordinaire Relative à l'Exercice 2006**

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue de la présente assemblée ce jour et déclare au vu des délais nécessités pour l'élaboration du plan d'assainissement financier de la société que le retard accusé par rapport au délai imparti est sans conséquences ni préjudices.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de Général leasing arrêtés au 31/12/2006;
- des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de Général Leasing arrêtés au 31/12/2006;

prend acte des conclusions des rapports du Commissaire aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2006 tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale des Actionnaires donne quitus entier, définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2006.

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée et du rapport général des Commissaires aux Comptes et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2006 se soldent par un résultat déficitaire de 11.589.786 dinars, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer ledit résultat sur les sommes figurant au compte << résultats reportés >>.

Suite à cette affectation, le solde du compte " Résultats reportés " passe de - 9.878.385 dinars à - 21.468.171 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par Général Leasing d'un ou de plusieurs emprunts dans la limite de 20 millions de dinars pour le financement de son exploitation.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2006 à 42.000 dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de répartition.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant qu'Administrateurs :

-
-
-
-
-

et ce, pour un mandat de 3 ans à compter de l'exercice 2007 et qui expire avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à.....

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est adoptée à

Projet de Résolutions à Adopter par l'Assemblée

Générale Extraordinaire du

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide sur la base des états financiers de l'exercice 2006 et après avoir pris connaissance des différentes propositions présentées par le Conseil d'Administration, de continuer l'exploitation de la société.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des propositions présentées par le Conseil d'Administration décide de supprimer les dispositions du point 3 de l'article 44 relatives à la distribution de 10% du surplus des bénéfices aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution est adoptée à